

## Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 Mai à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 14 Mai 2021, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Jean-François LHERMITTE -Hubert PAILLAT– Jean-Marie PARNAUDEAU - Dimitri BILLEROT – Romain BOUJU,

Mmes Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absent excusé : M. Romain THIESSE, Laurent COUTHOUIS (pouvoir à Jean-François LHERMITTE),

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

Le PV du conseil du 5 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité

### **14/21 Subventions**

UDAF des Deux Sèvres 20 €  
CCAS 300 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **15/21 ATSEM école de Ménigoute et Vasles**

L'APE Ménigoute Vasles a saisi le président de la CCPG des difficultés rencontrées en classe maternelle du fait de l'importance des effectifs (plus de 30 enfants de PS en GS) encadrées par une seule ATSEM. Elle demande la création d'un poste supplémentaire d'Atsem à partager entre les écoles maternelles de Ménigoute et Vasles.

Le maire rappelle que lorsque les établissements scolaires étaient gérés par la Communauté de communes du pays ménigoutais, l'encadrement en maternelle était de 1.5 Atsem (2 le matin et une l'après midi). Cela permettait à l'enseignante d'être toujours accompagnée d'une ATSEM, lorsque l'autre était occupée à conduire un enfant aux toilettes par exemple.

En 2018, dans un souci d'harmonisation la CCPG a cru bon d'adopter, à l'occasion de la rédaction de la charte de l'Atsem, les normes de l'Education Nationale, à savoir 1 Atsem par classe maternelle.

Cette disposition donna lieu à un débat au printemps 2018, au cours duquel seuls les maires de Vasles et St Germier s'opposèrent à cette harmonisation par le bas.

Aujourd'hui, les difficultés rencontrées par l'enseignante ont conduit les parents d'élèves à interroger le président de la CCPG.

La situation de l'école de Ménigoute peut être comparée à celle de Viennay. Toutes deux ont environ 90 élèves et une trentaine d'enfants en maternelle. Mais l'école de Viennay disposant de

4 classes, PS MS, GS CP, CE1 CE2 CM1 CM2 dispose de ce fait d'1.5 Atsem, alors que l'école de Ménigoute avec une seule maternelle de 30 enfants ne bénéficie que d'une seule ATSEM. Le principe d'équité soutenu par la CCPG ne s'applique pas, les enfants de l'école de maternelle de Ménigoute étant doublement pénalisés :

- ils sont 30 par classe ce qui est un record départemental
- ils bénéficient d'1 Atsem pour 30 enfants là où le ratio est d'une ATSEM pour 21 enfants sur l'ensemble de la CCPG

L'organisation aberrante du RPI Ménigoute Vasles, contribue en sus à cette situation pénalisante qui serait immédiatement corrigée si ces deux écoles disposaient de tous les niveaux et non de cette répartition qui conduit à surcharger les deux classes de maternelle et organiser un va et vient inutile entre ces deux communes, faute de pouvoir créer une classe GS CP à Ménigoute.

En conséquence, le conseil municipal appuie la demande de l'APE auprès de la CCPG et mandate son maire pour intervenir en ce sens tant en commission scolaire qu'en conseil communautaire et demander une révision de la charte de l'Atsem de la CCPG en revenant sur la norme d'une ATSEM par classe, pour tenir compte de la seule donnée, à savoir le nombre d'enfants.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **16/21 Toiture presbytère**

La toiture du presbytère de 118.4 m<sup>2</sup> présente un état de péril et sa rénovation est indispensable, ayant du être étayée en urgence.

Le conseil est appelé à approuver le devis de 12 621.14€ HT présenté par l'entreprise V. Plault soit un coût de l'ordre de 100€/m<sup>2</sup>.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **17/21 Dépenses imprévues**

Le cadre comptable et le budget voté en janvier 2021 a prévu des sommes en dépenses imprévues tant en investissement qu'en fonctionnement (chapitre 020 et 022).

Ces budgets permettent de mandater des dépenses, soit lorsque les crédits budgétaires ont été insuffisamment prévus, soit que le chapitre budgétaire n'ait pas été prévu, à la seule initiative du maire, sans délibération préalable.

Dans tous les cas, le conseil doit être informé a posteriori, de cette utilisation des crédits, suivant les dispositions des articles 2322-1 et 2 du cgct

- pour régler l'échéance 2021 de l'emprunt DEXIA, un montant de 14.23€ a du être viré du chapitre dépenses imprévues 022, au compte frais financiers 66
- pour régler la facture de la commune de Vasles relative à la peinture des passages piétons, le trésorier a exigé qu'une fraction de la facture soit imputée au chapitre 204 pour un montant de 26.52€, ce qui a entraîné un virement de crédit depuis le chapitre 020 de ce montant.

Le conseil municipal prend acte de ces deux décisions modificatives.

### **18/21 Admission en non valeur**

Le trésorier municipal nous demande d'admettre en non valeur une créance de 50€ établie en 2018 auprès de Mme NEAU pour l'enlèvement de détritrus sur la voie publique. Le trésorier n'a pas pu retrouver Mme NEAU.

Le trésorier nous demande également d'admettre en non valeur les sommes dues par Mme Jeanne, à savoir 4990.04 €. Le trésorier fait état de différentes mesures qu'il a employées et notamment d'une tentative de perquisition dans l'Orne.

En pratique, la commune rappelle

- que le domicile de Mme Jeanne se situe dans la Sarthe
- qu'elle est propriétaire de biens situés sur le ban communal de St Germier, biens dont certains ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation. En conséquence, la commune sera tenue d'indemniser Mme Jeanne et il conviendra de ce fait de compenser dettes et créances de Mme Jeanne

En conséquence, le conseil Municipal :

Admet la créance envers Mme NEAU en non valeur

S'oppose à l'admission en non valeur des créances à l'encontre de Mme Jeanne

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **19/21 Amortissement des subventions d'équipement**

L'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

*Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget. Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.*

En conséquence, le Conseil Municipal fixe à un an la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à d'autres collectivités ou établissement public.

Afin de satisfaire à cette obligation qui n'a aucun effet sur le résultat de l'exercice, la décision modificative suivante est adoptée afin d'amortir les actifs inscrits au compte 20412

*Décision modificative n°4*

Section investissement

Dépenses		Recettes	
Compte 2188	15 000€	compte 280412 chapitre 040	15 000€

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
----------	--	----------	--

Compte 681 chapitre 042 15 000€

compte 7788

15 000€

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

## **20/21 Élection des représentants de la commune au conseil d'administration du CCAS**

Par délibération 31/20 du 10 Juillet 2020, une liste de 4 conseillers municipaux a été élue pour représenter la commune au conseil d'administration du CCAS de St Germier, 4 autres administrateurs ayant été désignés par le maire après consultation d'associations représentatives.

Mme Peggy MERESSE ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et ipso facto de son mandat d'administrateur du CCAS, il convient donc à nouveau d'élire une liste de 4 représentants.

Une seule liste a été présentée :

Mmes Yvette BRENET, Annie BLAZART, Maryline BERTRAND BAHEUX, M. Hubert PAILLAT,

Cette liste recueille 9 voix et est donc proclamée élue.

## **Débats et questions diverses**

*Subventions* : celle de l'UDAF est versée par toutes les communes deux sévriennes à hauteur de 0.10€ par habitant, celle pour le CCAS vise à financer le repas des aînés du 28 Mai prochain.

*Motion Atsem de Ménigoute* : La situation de la classe maternelle de Ménigoute est très difficile avec 30 enfants de toutes les sections (PS, MS et GS), également répartis (10 dans chaque section), ce qui rend très difficile la tâche de l'institutrice aidée par une seule ATSEM, avec une situation très compliquée l'après midi où l'institutrice pour privilégier l'entrée en CP des GS souhaitait faire faire la sieste aux MS (dont certains ne la faisaient plus chez eux). Les parents d'élèves ont donc écrit à la présidence de la CCPG, rencontré la vice-présidente et la directrice des affaires scolaires pour demander la création d'1/2 poste supplémentaire, et se sont vus opposés une fin de non recevoir, les services s'arc boutant sur la charte de l'Atsem votée sous la précédente mandature (les maires de Vasles et St Germier s'étant opposés à cette mesure qui supprimait 1/2 poste existant auparavant dans les classes maternelles de Ménigoute et Vasles). JF Lhermitte est déjà intervenu directement et auprès de la vice présidente et va avoir prochainement un entretien avec JM Prieur pour aborder notamment cette question et lui montrer la situation intenable de l'école de Ménigoute avec 1 Atsem pour 30 enfants, là où la moyenne CCPG est de 1 Atsem pour 21 enfants. Il souhaite toutefois rencontrer auparavant les parents de l'APE, car un porte parole, doit être le fidèle représentant de cette cause et la situation mérite débat, y compris sur la question également évoquée par les services de la CCPG de l'absence de CP à l'école de Ménigoute, ce qui serait une autre manière de résoudre cette crise.

*Adhésion Notre Village* : Le maire a souhaité retirer cette délibération en expliquant que St Germier a remporté un appel d'offres national lancé par divers organismes, dont le CEREMA (établissement public d'État regroupant 2000 fonctionnaires avec un budget de 300M€, rattaché au ministère de la transition écologique). Seules 6 communes rurales ont été retenues avec un objectif de réflexion sur un projet de type agenda 2030. Cette réflexion pouvait valider un certain

nombre de projets locaux (type extension mairie avec tiers lieu). Toutefois, le Cerema souhaitait voir cette réflexion démarrer au mois de mai, avec constitution d'un comité de pilotage, participation de la population. JF Lhermitte a alors demandé que cette opération soit repoussée au moins à l'automne, car le village ne pouvait être mobilisé sur ces points en mai, alors même que la réflexion sur la halle polyvalente devait reprendre, ainsi que toute l'animation nécessaire après le Covid. A priori, la réponse du Cerema devrait être positive.

*Démission du conseil municipal de Mme Peggy MERESSE* ; sa démission a été adressée au maire le 15 Avril dernier et le Préfet en a été informé.

*Opération argent de poche* : Luna TARIAN, Enzo CHANCONIE et Aurélien BOUTIN ont effectué une dizaine de demi journées au bénéfice de la commune avec des travaux de peinture des tréteaux des tables utilisées pour les manifestations extérieures, de jardinage et de préparation de la construction du mur de la rue de l'église ainsi que le réaménagement d'anciennes toilettes sous le préau de la cour de la salle des fêtes pour créer un espace de stockage de divers matériels. JM PARNAUDEAU a insisté sur l'intérêt de ces jeunes pour les projets du village qu'ils ne connaissaient absolument pas (halle polyvalente, certains points du parc de l'étang comme la source). Ils souhaitent bénéficier d'un terrain dans le parc pour jouer au palet vendéen ce qui va nécessiter la réalisation d'une dalle en béton et l'acquisition d'une plaque en plomb. Mais il faudra réfléchir à tous les moyens pour mieux les intégrer et informer. Une intégration dans l'équipe de préparation de la fête de l'étang pourrait être un moyen.

*Action à l'encontre du projet éolien de Pamproux* : JM PARNAUDEAU a fait le point sur cette opération qui s'avère une grande réussite. La cagnotte Helloasso avec 127 donateurs a recueilli 5 874 €, principalement grâce aux adhérents de la FED dont le président JL Butré habite Rouillé et qui nous a largement aidé. Les dons en chèques représentent un montant de 680€. L'objectif de 6 000€ correspondant aux honoraires d'avocat est largement atteint, sachant en outre que l'assurance de la commune nous couvrira à hauteur de 2 000€. La Ministre et le Préfet n'ont pas répondu aux recours gracieux qui leur avaient été adressés et de ce fait, le recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux est inéluctable. Trois recours sont envisagés, par la commune, par quatre riverains MM. Blondeau, Elie Guignard, Mmes Vachet et Metais, ainsi que par l'association qui a récolté les fonds. JF LHERMITTE a expliqué le choix de Xavier ARGENTON comme avocat, par le fait qu'il s'agit d'un local qui connaît parfaitement la situation, qui plaide déjà devant cette même cour d'appel de Bordeaux, qu'il s'est proposé pour cette mission à des tarifs moins élevés que ces concurrents potentiels. Il s'est déjà investi dans ce dossier et la réunion de travail du vendredi 14 avec élus et riverains a montré sa connaissance du sujet et son professionnalisme. Les profonds désaccords politiques entre la commune et la CCPG lorsqu'il en était président ne doivent pas nous empêcher de recourir à ses services dans un domaine totalement différent.

*Embauche jardinier* : M. Jim PROKOROVITCH, saintgermarien, a été engagé dans le cadre d'un premier contrat de trois mois comme jardinier à raison de 4h/semaine. Il ne pourra vraisemblablement intervenir qu'à partir du 15 Juin, après son rétablissement suite à une opération et il est probable que son horaire initial de travail devra être augmenté pour rattraper le temps perdu, le poste étant vacant depuis le 1<sup>o</sup> Mai.

*Ecole Ménigoute* : La réunion sur l'évolution du scolaire dans le ménigoutais a eu lieu début mai avec les élus, les parents d'élèves, les instituteurs, le CSC des Forges, le principal du collège et l'académie ainsi que les affaires scolaires de la CCPG. L'objectif est d'établir un plan global tendant à renforcer l'offre éducative du secteur. Deux décisions ont été prises :

- Renforcement des liens entre l'école primaire et le collège, la classe de CM2 de Ménigoute étant accueillie au sein même du collège
- Réflexion sur la fusion des RPI de Fomperron-les Chateliers et Ménigoute-Vasles. En effet, le RPI de Fomperron qui avait 4 classes en début d'année, n'aura que 50 élèves l'an prochain, ce qui va entraîner la fermeture d'une classe. Au Chateliers ne subsistera qu'une classe maternelle et CP, et à Fomperron deux classes de CE et CM1

La réflexion sur la fusion des 2 RPI s'appuierait sur 3 idées :

- maintien des écoles maternelles sur les 3 sites
- renforcement des CM vers le collège
- la question des CP et CE sera à débattre

Sera donc inévitablement évoquée la pertinence de l'organisation actuelle qui renvoie les CP et CE1 sur Vasles.

La prochaine réunion d'ensemble est prévue pour la mi Septembre, mais entre temps les 6 maires des 2 RPI doivent se rencontrer pour étudier les modalités de cette fusion.

*Travaux de voirie* : les travaux budgétés en matière de voirie, rue de la mairie, route du Breuil et route de Soudan ainsi que la réfection de la cour de la salle des fêtes ont été réalisés par l'entreprise Bordage

*Manifestations* : le repas des aînés est prévu pour le 28 Mai prochain, en extérieur, dans la cour de la salle des fêtes. La sole du four à pain a été refaite, et Manu Davignon doit « réparer » la voûte du four. A priori, on devrait pouvoir organiser une fête du four à pain, sur le même principe que l'an dernier le samedi 3 juillet au soir (la commune fournissant le pain et le vin) et les participants apportant et échangeant leur pique-nique. Le four à pain devrait fonctionner sous la houlette de Manu Davignon, mais en espérant former des germariens pour prendre la relève. Enfin, la fête de l'étang est toujours prévue pour le samedi 28 Août sur le même modèle que l'an dernier avec un accent mis sur le coté « fête foraine », type taureau mécanique, ou tir à la carabine, barbe à papa, etc. Maryline BERTRAND a rappelé l'intérêt de préparer des flyers à distribuer aux enfants avant la sortie scolaire.

*Halle couverte et polyvalente* : Jean-Marie PARNAUDEAU a fait le point sur la consultation en cours. Une vingtaine de personnes ont répondu et un large consensus se fait autour des murets de préférence aux potelets. Pour ce qui est volets, les choix sont plus partagés, la solution volet coulissant d'un coté et divisés en 2 parties de l'autre semble préférée. Ceci étant, l'aménagement du bar pose de nombreuses questions techniques de rangement, de sécurité, de raccordements, etc de sorte qu'une aide technique s'avère nécessaire, Natacha MEMETEAU souhaitant apporter son savoir faire de programmiste. Différentes réunions technique vont donc avoir lieu de manière à présenter au Conseil Municipal probablement fin Juin, un projet définitif avec éventuellement quelques variantes, sachant que d'autres points restent encore à définir (éclairage notamment, revêtement du sol, etc).

*Cheminement piétonnier autour de l'étang* : L'objectif est de disposer d'une entreprise prête à réaliser les travaux au 1<sup>o</sup> Septembre 2021, et l'accord de l'Etat sur la DETR demandée. Faute de quoi l'opération serait reportée en Septembre 2022, les travaux ne pouvant avoir lieu en hiver, les terrains étant trempés, ni au printemps et l'été quand le parc est réellement utilisé. La question du revêtement pose débat, arène granitique comme suggéré par le paysagiste, enrobé ou autre. Il importe de trouver un matériau qui pose le moins de problèmes possibles en terme d'entretien

*Assainissement pluvial* : il a été réalisé en souterrain rue du Teillet qui en était dépourvue dans sa partie haute.

*Amortisseurs routiers* : les services du département ont attiré notre attention sur l'usure des amortisseurs routiers posés en 2014. Leur remplacement doit être envisagé, la durée de vie de ces matériaux semblant être de l'ordre de 6 ans. Celui de la route de Ménigoute va être changé, celui de la route de Pamproux peut encore attendre un peu. Le coût de remplacement est de l'ordre de 1200 €. Toute autre solution (dos d'âne ou ralentisseur en béton) aurait un coût, selon Hubert PAILLAT au moins 5 fois supérieur, car nécessitant une intervention sur la chaussée alors que les coussins berlinois sont seulement vissés.

*Vergers maraîchage* : un dossier a été déposé auprès de la direction départementale de l'agriculture pour subvention. Le projet consiste sur le pré situé à l'Ouest de l'étang à planter 80 arbres fruitiers et prévoir un lé de maraîchage. Nous attendons une réponse pour l'automne

*Innovation numérique* : la commune a répondu à un appel à projet national visant à lutter contre la fracture numérique. L'objectif serait de pouvoir créer un service de dialogue interactif avec les germariens ne disposant que de lignes fixes ou de portables sans connexion internet pour pouvoir les informer d'événements ou solliciter leur avis. L'accord des habitants leur sera donc demandé individuellement, si les subventions demandées sont obtenues. .

Prochaine réunion du conseil : vendredi 25 Juin pour approuver les comptes de l'exercice 2020.

La séance est clôturée à 22 h 45

Maryline BERTRAND

Yvette BRENET

Jean-François LHERMITTE

Hubert PAILLAT

Jean-Marie PARNAUDEAU

Laurent COUTHOUIS

Absent

Dimitri BILLEROT

Annie BLAZART

Romain BOUJU

Romain THIESSE

Absent